

Science et technique

Revue burkinabè de la recherche

Lettres, Sciences sociales et humaines

Vol. 36, n°2 – Juillet - Décembre 2020 – ISSN 1011-6028



Centre national de la recherche scientifique et technologique
03 B.P. 7047 Ouagadougou 03 - Burkina Faso

Science**et** technique

Revue semestrielle de la recherche, éditée par le **Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST)**

Série Lettres, Sciences sociales et humaines

Numéro 2 Volume 36, Juillet - Décembre 2020

Prix : 3 000 FCFA



Institut des Sciences des sociétés (INSS) 03 B.P. 7047 Ouagadougou 03 Burkina Faso
inss@fasonet.bf

Directeur de publication : NEBIE Roger Honorat Charles

Directeur adjoint de publication : KIBORA Ludovic O.

Comité de publication

Président : YAMEOGO Georges

Editeur scientifique : HALPOUGDOU Martial

Secrétaire de rédaction : KABORE Moustapha

Comité de rédaction

Coordonnateur : ZERBO Roger

Rédacteur en chef : COMPAORE Maxime - E-mail : compaore@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint : NANA Firmin

Membres

KABORÉ S. Luc, Sociologie éducation, INSS

OUATTARA Ardjouma, Sociologie urbaine

OUÉDRAOGO Alain, Linguistique, INSS

PARÉ Cyriaque, Anthropologie, INSS

TRAORÉ Bakary, Histoire, INSS

Comité de lecture

HIEN Pierre Claver, Histoire, INSS
KABORÉ Oger, Musicologie INSS
KIBORA Ludovic O., Anthropologie, INSS
KIÉMA Alfred, Littérature Université de Ouagadougou
KONKOBO/KABORÉ Madeleine, Sociologie éducation, INSS
LOMPO Marius, Santé, IRSS
NANÉMA Emmanuel, énergétique, IRSAT
NÉBIÉ Bétéo, Linguistique, INSS
NIKIÈMA Aude, S.I.G., INSS
OUATTARA Vincent, Culturologie, Université de Koudougou
OUÉDRAOGO Adama, Civilisation arabe, INSS
SALO Samuel, Histoire, Université de Ouagadougou
SANGARÉ Ali, Sociologie urbaine, INSS
SISSAO Alain Joseph, Littérature africaine, INSS
TRAORÉ Hamidou, Agriculture, INERA

Comité scientifique

BALIMA Serge Théophile, Professeur titulaire Communication, Université de Ouagadougou
BATIONO Jean-Claude, Maître de conférence Littérature germanique, Université de Koudougou
BAZÉMO Maurice, Maître de conférence Histoire, Université de Ouagadougou
BISSIRI Amadou, Professeur titulaire Littérature anglophone, Afrique du Sud
FONKOUA Romuald, Professeur titulaire Littérature francophone, Paris 1
GAYIBOR Nicoué, Professeur titulaire Histoire, Université de Lomé
GOMGNIMBOU Mustapha, Directeur de Recherche Histoire, INSS
GUISOU Basile Laetare, Directeur de Recherche Sociologie politique, INSS
IDIATA Franck, Professeur titulaire Psycholinguistique, CNARS/Gabon
IROKO Félix, Professeur titulaire Histoire, Université, Cotonou
KANDJI Mamadou, Professeur titulaire Littérature anglophone, Université Cheik A. D.
KATJA Werthmann, Professeur titulaire Anthropologie, Allemagne
KIBORA O. Ludovic, Maître de Recherche Anthropologie, INSS
KIÉDRÉBÉOGO Gérard, Directeur de Recherche Sociolinguistique, INSS
NAPON Abou, Professeur titulaire Sociolinguistique, Université de Ouagadougou
OUÉDRAOGO Jean-Baptiste, Directeur de Recherche Anthropologie, INSS

PALM D. Jean-Marc, Maître de Recherche Histoire, INSS
SANOGO Mamadou Lamine, Directeur de Recherche Sociolinguistique, INSS
SAWADOGO Mahamadé, Professeur titulaire Philosophie, Université de Ouagadougou
SAWADOGO Filga Michel, Professeur titulaire Droit, Université de Ouagadougou
SISSAO Alain Joseph, Directeur de Recherche Littérature africaine, INSS THIOMBIANO
Taladia, Maître de conférence Economie, Université de Ouagadougou VALÉA Tendaogo,
Maître de conférence Science de l'éducation, Université de Koudougou YONABA Salif,
Maître de conférence Droit, Université de Ouagadougou

Abonnement-Distribution : DIST/DGA-V/CNRST, 03 B.P. 7047 Ouagadougou 03

Rédaction et administration : Comité de rédaction, INSS 03 B.P. 7047 Ouagadougou 03
Tél : (226) 25 35 55 94/95/ 25 35 88 68 Fax : (226) 25 35 55 96

Mise en page : ILBOUDO W. Alassane, Infographe, Presses Universitaires

Impression : Presses Universitaires

Tirage : numéro tiré à 50 exemplaires

Sommaire

**Maurice YAOGO, Koukiyoani KOUTIANGBA, Léa PARE TOE,
Ziemlé Clément MEDA, Ligia PAINA**

Implantation nationale du programme de prise en charge à domicile du paludisme (PECADO) au Burkina Faso : analyse qualitative d'une expérience de partenariat public-privé.....11

Mangawindin Guy Romuald OUEDRAOGO, Tindaogo Félix VALLEAN

Les déterminants des meilleures performances des écoles primaires privées au Burkina Faso : le cas des écoles catholiques dans la commune de Ouahigouya...43

Rasmata SAMANDOULOUGOU

Analyse critique des Nouvelles Politiques agricoles communes en Afrique.....63

Yacouba CISSAO

La gestion des conflits fonciers dans un contexte de crise de la chefferie coutumière : cas du village de Sabtenga, province du Boulgou (Burkina Faso)...87

Achille Candide Ayayi KOUAWO et Koffi Agbéko AGBOTRO

Construire son identité et apprendre avec le numérique.....109

Désiré Boniface SOME

La fronde syndicale au Burkina Faso: de l'espoir à la désillusion des travailleurs après l'insurrection populaire.....123

**Tenguel Sosthène N'GUESSAN, Yao Eugene KONAN,
N'Guessan Claude KOUTOU, Sacré Régis Mailly DIDI,
Ahou Chimène KOUA-DIEZOU, Mireille Flore AHUI-ANKOTCHE,
Koumi Kassi Roger ANGAMAN, Djeneba TRAORE-COULIBALY,
Solange AMETHIER**

Politique d'offre de soins et soutiens aux OEV et à leurs familles en Côte d'Ivoire.....153

Boulkini COULDIATI

La rivière aux mystères ésotériques de Toussaint Hènènè DAMAN : dialogue des religions ou apostasie ?.....179

Joseph Abo KOBİ

La main-d'œuvre voltaïque dans la Côte d'Ivoire forestière de 1932 à 1947...195

**Aoua Carole CONGO, Palé Sié Innocent Romain YOUL,
Laetitia Malpoa OUALI**

Paradigmes linguistique et didactique de l'éducation inclusive au Burkina Faso : cas des écoles de sourds de la région de l'Est.....215

Ibrahim ABDOU SALAM NIANG

Les ressorts agonistiques de l'épopée dans l'Anthologie bilingue de poésie orale haoussa.....239

Lea Pare TOE, Nourou BARRY

La moustiquaire, entre privilège et contrainte : les défis de la lutte contre le paludisme.....257

Analyse critique des Nouvelles Politiques agricoles communes en Afrique

Rasmata SAMANDOULOUGOU¹

Résumé

Ce papier a pour objectif de procéder à une analyse critique des Politiques agricoles communes en Afrique avant et après l'année 2000. Il expose les principales initiatives en la matière, leur importance et les défaillances y afférentes. Une recherche documentaire, complétée par des entretiens semi-directs ont été effectués en 2010 et en 2019 auprès de personnes ressources en matière de politiques agricoles dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMAO). Les résultats indiquent des défaillances dans les initiatives de politiques agricoles des pays africains telles que le mimétisme, l'ouverture incontrôlée des marchés situés à l'extérieur des frontières régionales, le problème de financement des PAC. La raison principale s'explique par le fait que la plupart se calquent sur l'expérience européenne en termes d'architecture institutionnelle et de principes de fonctionnement alors que le contexte est très différent. Le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique, s'il est effectivement bien mis en œuvre, boostera la performance du secteur. Ainsi des mesures incitatives telles que les sanctions pénales et financières, l'exclusion des pays défaillants, favoriseront l'application de ses grands axes tout en s'assurant de l'adaptabilité des contextes dans les prises des mesures de politiques.

Mots clés: politiques agricoles communes, changement de politique, politiques publiques, mesures incitatives, Afrique

Critical analysis of the New Common Agricultural Policies in Africa

Abstract

This paper aims to conduct a critical analysis of Common Agricultural Policies in Africa before and after the year 2000. It sets out the main initiatives in this area, their importance and the related failures. Documentary research, supplemented by semi-direct interviews were carried out in 2010 and in 2019 with resource persons in the field of agricultural policies in the countries of the West African Economic and Monetary Union (UEMAO). The results indicate failures in the agricultural policy initiatives of African countries such as mimicry, the uncontrolled opening of markets located outside regional borders, the problem of financing CAPs. The main reason is that most are based on the European experience in terms of institutional architecture and operating principles while the context is very different. The

¹ Chercheure au Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST)
Email: samandoulougou.rasmata@gmail.com

Comprehensive Africa Agriculture Development Program, if implemented well, will boost the performance of the sector. Thus, incentive measures such as criminal and financial sanctions, the exclusion of failing countries, will promote the application of its main thrusts while ensuring the adaptability of the contexts in the taking of policy measures.

Key words: common agricultural policies, policy change, public policies, incentives, Africa

Introduction

Une des motivations pour l'intégration régionale plus ou moins explicitement évoquée est celle du développement. Il s'agirait pour les organisations économiques régionales de stimuler l'économie par la promotion des échanges et également de mobiliser des ressources supplémentaires pour l'investissement. En effet, la régionalisation vue d'un point de vue pragmatique mais rarement explicite permet aux décideurs africains d'attirer des capitaux, J. Coussy (2001, p.18) en faveur de l'agriculture et au-delà. Le développement agricole constitue un sujet d'importance majeure pour toutes les communautés contemporaines et plus particulièrement pour les pays de l'UEMOA. En effet, une des caractéristiques communes de ces pays est qu'ils sont à vocation agricole. En effet, l'agriculture y assure en moyenne 70 % de l'ensemble des emplois, génère souvent l'essentiel du Produit Intérieur Brut (PIB) (en moyenne 35%), et procure environ 40 % des devises de la région (Banque Mondiale, 2008: 8).

Aujourd'hui, le débat sur le rôle de l'agriculture comme facteur moteur de la croissance économique n'est plus à démontrer. Bien que certains estiment que la croissance agricole peut être contournée sur le chemin vers l'industrialisation, et le décollage d'un pays, d'autres l'ont identifiée comme une condition première pour la croissance globale (Hazell, 2005). Certains appuient que le renouvellement de la technologie agricole et les incitations par les prix sur les marchés nationaux et international entretiennent la profitabilité des investissements en capital physique dans le secteur agricole et impulse la croissance économique (Shultz, 1978). Empiriquement, plusieurs études ont cherché à évaluer l'impact du secteur agricole dans la réduction de la pauvreté et sa capacité d'être le levier du développement économique. Les recherches de l'IFPRI (2002b) montrent qu'une augmentation de 10% de la productivité des petits paysans en Afrique, peut faire passer près de 7 millions de personnes au-dessus du seuil de pauvreté d'un 1\$/jour. Hartmann (2004) va même jusqu'à dire que si la communauté du développement avait à choisir une seule activité pour atteindre le premier objectif du millénaire pour le développement qui est de réduire de moitié la faim et la pauvreté en Afrique, ce devrait

d'être de produire davantage de denrées vivrières. De nos jours, la préoccupation fondamentale demeure l'efficacité des mesures de politiques mise en faveur de l'agriculture. A ce titre l'histoire des politiques agricoles entreprises par les pays africains a révélé des insuffisances ou même des incohérences dans leur application en faveur de l'agriculture. En effet, bien que l'Afrique regroupe un nombre élevé de pays à vocation agricole, l'agriculture n'y a pas produit en général d'importants effets significatifs dans les objectifs de croissance. La littérature montre que l'agriculture de cette région a souvent énormément souffert de politiques erronées ou inadaptées, depuis la période coloniale R. Bates, (1983, P.12) ; P. Timmer (1991, p.13).

L'intégration dans le domaine agricole s'avère plus pertinente pour l'Afrique qui est le continent où les performances du secteur agricole ont été particulièrement faibles. En effet, (Selon A. A. Fall (2005, p.56), la production agricole par tête continue de chuter ces quarante dernières années. Cette baisse est estimée à 0,34% en Afrique subsaharienne. En outre, sur la période 1980-2015, 70% de l'accroissement de l'offre régionale est dû à l'accroissement des surfaces cultivées qui se sont accrues de 229%, tandis que 30% de l'augmentation de cette offre agricole est affecté aux rendements, CEDEAO (2018, p.9).

L'épanouissement de l'agriculture du continent africain ou de son économie de façon générale pour relever ses défis, repose en partie sur les initiatives synergiques à travers les intégrations régionales. Ceux-ci se déclinent notamment en termes d'insuffisance de terres irriguées en Afrique et de la gestion en eau, de la faible utilisation d'engrais, de la faiblesse des infrastructures rurales et des capacités commerciales, de la faiblesse de la Recherche et Développement des technologies. Conscientes de cela, les organisations régionales ou sous régionales à l'échelle du continent, ont fait de la conception et de la mise en œuvre des politiques agricoles communes, des priorités clairement définies à partir des années 2000. Le développement concerté de l'agriculture s'affiche comme un impératif pour atteindre les objectifs de croissance. Ces objectifs se résument à la réduction de la pauvreté, à l'atteinte de la sécurité alimentaire, à l'amélioration des recettes des Etats et à la stimulation du développement des autres secteurs de l'économie. C'est ainsi qu'on observe dans toutes les entités sous régionales en Afrique, des initiatives d'intégration économique au sein desquelles s'insèrent des politiques

agricoles communes. Parmi celles-ci, on retient la CEDEAO² et l'UEMOA³ pour l'Afrique de l'Ouest, la COMESA⁴ et l'EAC⁵ dans les zones Est et Sud du continent, ou encore la CEMAC⁶, la CEN-SAD⁷ ou l'UMA⁸ pour l'Afrique du Nord et centrale. Ainsi des politiques agricoles communes ont été définies dans chaque entité régionale. Elles se définissent par le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), du NEPAD, adopté en juillet 2003 pour toute l'Afrique, la PAU (Politique Agricole de l'UEMOA) adoptée en décembre 2001, l'ECOWAP créée en 2005; Politique Agricole de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) créée en 1975. On note également la Politique Agricole de la CEMAC l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, créée en 1994, et la Stratégie agricole commune en Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe) pour l'Afrique orientale et australe (COMESA).

La plupart de ces initiatives ont été baptisées Politiques Agricoles Communes (PAC) même si chacun de ces groupements a adopté des schémas en pratique assez différents et atteint des résultats variables. La PAC par extension à la définition de politique agricole, ayant été définie à la fois par un contenu, un processus d'élaboration et une mise en œuvre. Du point de vue du contenu, la politique agricole commune est constituée d'une suite cohérente d'éléments, à savoir : une vision, des objectifs, des instruments ou des mesures de mise en œuvre, des arrangements financiers et institutionnels pour sa concrétisation. Du point de vue du processus, la réalisation d'une politique agricole commune passe par différentes étapes depuis la phase de diagnostic (enjeux,

² La Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest créée en 1975 regroupe 15 pays : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

³ L'Union Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, créée en 1994, regroupe 6 pays : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo.

⁴ *Common Market of East and Southern Africa*: le Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe, créé fin 1993, regroupe 19 pays : Angola, Burundi, Comores, Congo (R.D.), Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Ile Maurice, Namibie, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Zambie, et Zimbabwe.

⁵ *East African Community*, créée fin 1999, regroupe 3 pays: Kenya, Ouganda, Tanzanie.

⁶ La Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale, créée en 1994, regroupe 6 pays : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Tchad.

⁷ La Communauté des Etats Sahélo Sahéliens créée en 1998 regroupe 21 pays : Bénin, Burkina Faso, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Gambie, Guinée-Bissau, Libéria, Libye, Maroc, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie.

⁸ L'Union du Maghreb Arabe, créée en 1989, regroupe 5 pays: Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie.

opportunités, menaces), de formulation jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation pour atteindre le résultat. Cet enchaînement est également appelé le cycle d'une politique (Balié et Ricoy, 2008). Le contenu ou les processus qui ont donné naissance à ces arrangements agricoles sous régionaux se rapportent rarement à cette définition donnée des PAC. En effet, comme les résultats de l'analyse le montreront,, du point de vue du contenu, lesdites PAC se résument bien souvent à des déclarations d'intentions non mises en œuvre, et vis-à-vis des processus. L'étape cruciale de formulation est escamotée et marquée par une influence extérieure au détriment d'une implication et d'une appropriation forte des acteurs nationaux et régionaux. Toutefois, tous ces projets sont basés sur la reconnaissance d'un rôle essentiel du secteur agricole dans l'économie et la croissance. En revanche, il est important de noter que d'autres régions y compris en Afrique, à l'exemple de la SACU⁹ en Afrique Australe, ont délaissé, au moins temporairement, l'enjeu agricole et se sont concentrées sur l'industrie comme moteur de l'intégration.

De par le passé nombre d'initiatives en matière de politiques agricoles ont échoué (Balié et Foulieux 2008 : 160; Bates, 1983). De plus, il subsiste toujours des difficultés criardes telles que le faible taux de croissance agricole dans ces espaces régionales et la pauvreté grandissante. Et comme le faisait remarquer Malassis déjà en 1973, les mesures de politiques agricoles telles qu'une réforme agraire et bien d'autres qui ne s'accompagneraient pas d'une croissance de la productivité agricole, même si elles répondaient à des objectifs de justice sociale, ne créeraient pas les bases du processus de développement. Il est de ce fait très pertinent de s'interroger sur l'influence que ces nouvelles initiatives de politiques agricoles peuvent avoir sur l'agriculture. Le développement de l'agriculture africaine doit passer absolument par l'abrogation des différentes contraintes qui l'animent dont entre autres, la faiblesse des dépenses d'investissement dans le secteur de manière générale, particulièrement les dépenses publiques, (Balié et Foulieux 2008, p.161) ; FAO, 2018, p.97). Les différents travaux, traitant des initiatives agricoles régionales en Afrique, ont porté essentiellement sur les processus d'élaboration des dispositifs (Union Africaine, 2002, p.7). Mais des études systématiques qui synthétisent les politiques en soulignant leurs objectifs et les mesures suivies, pour en tirer des conclusions de leurs impacts probables sur la croissance du PIB agricole ou sur le revenu des ménages font défaut dans la littérature. D'où l'objectif de

⁹ La SACU regroupe cinq pays: l'Afrique de Sud (RSA), le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland.

cet article qui est de faire une analyse critique des PAC sur la productivité agricole. Une recherche documentaire ainsi que des entretiens semis directs effectués en 2009 puis en 2019 auprès des personnes ressources dans les pays de l’UEMOA ont permis non seulement répertorier les grandes Déclarations en matière de développement agricole, et d’appréhender les défaillances dans les politiques agricoles communes en Afrique. Le reste de l’article s’articule autour de quatre sections. La première section présente les grandes déclarations en matière de développement agricole en Afrique. La deuxième aborde les avantages d’une politique agricole commune, la troisième identifie les défaillances dans les PAC en Afrique.

I. Les grandes Déclarations en matière de développement agricole en Afrique

A partir des années 2000, l’Afrique a impulsé un dialogue politique visant à concevoir un cadre qui améliorera le secteur agricole dans un contexte d’intégration régionale. Plusieurs déclarations en matière de développement agricole d’envergure continentale et sous régionale sont formulées.

1.1. Politiques et déclarations continentales

1.1.1. Programme détaillé de développement de l’Agriculture en Afrique

En 2003, une dynamique est impulsée par le Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique (NEPAD). Au cours de la deuxième session ordinaire de l’assemblée des chefs d’Etats et de gouvernements de l’Union Africaine (UA) qui s’est tenue à Maputo en juillet 2003, les gouvernements africains ont adopté une politique agricole qui est le PDDAA. Il est formulé pour servir de cadre d’intervention aux politiques et stratégies de développement du secteur agricole dans l’ensemble du continent Africain. Il vise également à favoriser l’expansion des exportations en vue d’atteindre l’objectif 1 du Millénaire pour le Développement (OMD1) qui est de réduire de moitié la pauvreté et la faim en 2015, par rapport à leurs niveaux de 1990. Le PDDAA définit quatre domaines ou piliers d’intervention majeurs interdépendants, à travers lesquels il compte atteindre les objectifs jugés essentiels tels qu’accélérer la croissance agricole, réduire la pauvreté et atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le premier pilier vise l’objectif d’accroissement des superficies irrigables par les systèmes fiables de contrôle de l’eau sur petite échelle et à la gestion durable des terres. Le deuxième pilier met l’accent sur les différentes infrastructures physiques

complémentaires en aval de la filière de production agricole telles que les routes rurales (pistes) les infrastructures de stockage, de transformation, de commercialisation en vue d'améliorer l'accès au marché. Le troisième pilier promeut l'augmentation de la production, l'instauration d'un plan de protection sociale. Selon le pilier 4 du PDDAA, les financements se dirigeront vers le développement de la recherche, la technologie et la vulgarisation des techniques de production.

Dans tous les sous-secteurs de l'Agriculture, ces piliers s'appliquent: Au niveau de l'élevage, une attention particulière est accordée au renforcement des politiques cohérentes et des capacités des institutions. Les systèmes (agropastoraux) deviendront plus bénéfiques à travers des investissements stratégiques tels que proposés dans le PDDAA sur l'amélioration des infrastructures rurales, des abattoirs stratégiquement placés. Cela favorisera par exemple la mise sur pied des marchés de bétail et produira de la valeur ajoutée. Des soins vétérinaires accessibles sont aussi envisagés. Dans le sous-secteur de l'environnement, les domaines d'intervention comprennent: (a) les réformes politiques et juridiques ainsi que la planification pour une meilleure utilisation des terres ; (b) le renforcement du cadre institutionnel ; (c) la gestion durable des forêts pour augmenter l'approvisionnement en biens et services; (d) les investissements complémentaires en vue du développement des industries et le soutien des infrastructures. Un des principes de fonctionnement de ces initiatives est d'être complémentaire aux actions menées au niveau national et local. D'autres déclarations d'envergure continentale sont faites pour promouvoir la croissance du secteur.

1.1.2. Autres déclarations de politique continentale en faveur de l'agriculture

a) La Déclaration de Doha

La déclaration fondatrice du NEPAD en 2001 a identifié l'agriculture comme priorité sectorielle. Les membres de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) se sont engagés dans le cadre de la Déclaration Ministérielle de Doha de 2001, à mener des négociations approfondies sur l'agriculture avec pour objectifs, l'amélioration substantielle de l'accès aux marchés ainsi que la réduction de toutes les formes de subventions à l'exportation et des soutiens nationaux faussant les échanges commerciaux des produits agricoles.

b) La Déclaration de Syrte

Au cours de la quatrième session extraordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenu du 27-28 février 2004 à Syrte (Libye), les chefs d'Etat ont formulé

une déclaration en faveur d'une agriculture durable. Sur le thème « Les défis de la mise en application d'un développement intégré et durable de l'agriculture et de l'eau en Afrique », elle a adopté 14 axes d'intervention dont les principaux sont: l'adoption du fonds de facilitation pour l'eau et le développement de la vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 pour le développement global et intégré du secteur de l'eau; la mise en place, dans l'immédiat, du marché commun africain pour les produits agricoles, conformément à la décision du sommet de Lusaka; la promotion du commerce intra-africain des produits agricoles et halieutiques pour rétablir l'équilibre alimentaire aux niveaux national et régional, et l'exploration de la possibilité d'utiliser de nouvelles méthodes pour le règlement des transactions commerciales.

c) *La Déclaration de Hong Kong*

Les membres de l'OMC se sont en outre engagés dans le cadre de la Déclaration ministérielle de Hong Kong en 2005 à supprimer toutes les formes de subvention aux exportations de coton en 2006 et à réduire les subventions faussant les échanges commerciaux pour la production de coton, M. Petit (2007, p.4.).

d) *La Déclaration d'Abuja*

La Déclaration d'Abuja de 2006 sur les engrais et sur la sécurité alimentaire par une révolution verte en Afrique est adoptée par les chefs d'Etats. Cette déclaration s'est fixé pour objectif de mobiliser et mettre en commun les ressources pour financer la production, la distribution, l'achat et l'utilisation des engrais en Afrique par la mobilisation de fonds africains de financement du développement des engrais. Les ressources du Fonds de financement du développement des engrais seront consacrées principalement aux activités indiquées ci-après : (i) facilitation des activités, notamment formulation des politiques, assistance technique, diffusion de l'information, réforme du droit, et préparation de projet ; (ii) développement des capacités africaines de production d'engrais; (iii) fourniture de garanties du crédit aux importateurs et distributeurs d'engrais ; (iv) appui à l'établissement de centres régionaux d'achat et de distribution d'engrais; (v) développement des mécanismes de financement pour soutenir la production, et la distribution d'engrais, et l'agriculture généralement. Pour rendre effectives les mesures prises au niveau continental, elles sont mises en application au niveau régional puis national à travers les différentes politiques agricoles sous régionales. Les politiques agricoles communes de l'Afrique de l'ouest sont présentées comme cas d'illustration du présent travail.

1.2. Politiques régionales

1.2.1. *Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP)*

En mai 2002 à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), les Chefs d'États et de Gouvernements ont confié à la CEDEAO, en tant que Communauté Économique Régionale, le mandat de coordonner la mise en œuvre des différentes composantes du NEPAD à travers un plan d'action. Ainsi en Janvier 2005 à Accra, les chefs d'Etats de la CEDEAO ont alors adopté une Politique Agricole Commune de la CEDEAO dénommée la PAC (ou ECOWAP en anglais). Un simple élargissement d'espace par rapport à la PAU, l'ECOWAP se veut être le creuset d'une synergie entre les trois niveaux de politiques agricoles (continental, régional et national). Ce cadre régional s'opérationnalise à partir de différents programmes régionaux. On y trouve la formulation des programmes d'investissement agricole tant au niveau national (PNIA), que régional (PRIA) et le programme spécial régional de sécurité alimentaire (PSRSA).

La politique vise: « une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles productives et compétitives sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux. Elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs ». Elle a pour objectif général de «contribuer à assurer, de façon durable, la sécurité alimentaire de la population, impulser un développement économique et social, réduire la pauvreté dans les Etats membres et réduire les inégalités entre territoires, zones et nations (CEDEAO, 2005). Spécifiquement l'ECOWAP veut :

- (a) assurer la sécurité alimentaire de la population rurale et urbaine, ouest africaine ;
- (b) réduire la dépendance vis-à-vis des importations en accordant la priorité aux productions alimentaires ;
- (c) favoriser une intégration économique et commerciale équitable des exploitations agricoles dans les marchés locaux, régionaux et internationaux, permettant d'améliorer les revenus de la population agricole ;
- (d) développer l'emploi et les revenus en amont et en aval de la production proprement dite, et contribuer au développement des services en milieu rural ;
- (e) assurer une intensification raisonnée des systèmes de production appropriés aux différents contextes agro écologiques, afin d'assurer une croissance de la production tout en préservant les ressources naturelles;
- (f) contribuer à réduire la vulnérabilité des économies et à réduire les facteurs d'instabilité et d'insécurité régionale.

Trois axes majeurs se dégagent de cette politique: on note l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture. Ensuite, la mise en œuvre du régime

commercial intra-communautaire fondé sur le principe d'une zone de libre-échange et enfin, l'adaptation du régime commercial extérieur aux spécificités des produits agricoles. L'axe 1 de la PAC intitulé « L'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture » est structurée en cinq composantes : (1) la modernisation et la sécurisation des exploitations agricoles ; (2) la promotion des filières agro-alimentaires ; (3) la gestion des ressources partagées ; (4) la prévention et la gestion des crises alimentaires et des calamités naturelles ; (5) le financement de l'agriculture. Un exemple de programme de mise en œuvre de la PAC pour l'ensemble de la CEDEAO est dénommé « l'Offensive pour la production alimentaire et contre la faim » adoptée en juin 2008.

1.2.2. Politique Agricole de l'UEMOA (PAU)

En 2001, en Afrique de l'ouest, la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a engagé, à partir d'un processus participatif, la définition des objectifs, des principes directeurs, des axes et des instruments d'intervention de sa politique agricole commune, qui a été adoptée à Dakar par les instances de décision de l'Union, en décembre 2001, à travers l'Acte additionnel N° 03/2001(UEMOA, 2001). Cette politique a mis en exergue les atouts et les contraintes de l'agriculture de la sous-région. Elle a pour objectif général de «contribuer, de manière durable, à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres ». Pour y parvenir la PAU compte: (1) réaliser la sécurité alimentaire, en réduisant la dépendance alimentaire et en améliorant le fonctionnement des marchés des produits agricoles ; (2) accroître la productivité et la production de l'agriculture sur une base durable; (3) améliorer les conditions de vie des producteurs, en développant l'économie rurale et en revalorisant leur revenu et leur statut social. La PAU fonctionne sur trois grands axes d'intervention à savoir : (i) l'adaptation des systèmes de production et l'amélioration de l'environnement de la production. (ii) l'approfondissement du marché commun dans le secteur agricole et la gestion des ressources partagées ; (iii) l'insertion de l'agriculture de l'espace UEMOA dans le marché régional et mondial.

Un ensemble de principes gouverne la mise en œuvre de cette politique régionale: (1) le principe de subsidiarité qui suggère qu'on ne doit traiter au niveau régional que ce qui ne peut pas être traité de façon plus efficace à un niveau national ou local; (2) le principe de proportionnalité lui, impose que l'action de l'Union n'excède pas ce qui est nécessaire

pour atteindre les objectifs du Traité ; (3) quant au principe de régionalité, il traduit l'idée selon laquelle l'Union ne traite que des questions qui se posent à deux Etats membres au moins ; (4) le principe de complémentarité consiste à exploiter au mieux les complémentarités des économies des Etats membres ; (5) le principe de solidarité qui vise à assurer la cohésion sociale et politique par un soutien et une redistribution en faveur des groupes de populations et de zones les plus défavorisées, afin de supprimer progressivement les disparités ; (6) le principe de progressivité dans la mise en œuvre des mesures, qui veut qu'on tienne compte de la situation et des intérêts spécifiques de chaque Etat, comme de la nécessité d'opérer graduellement les ajustements opportuns ; (7) le principe de partenariat qui vise à rechercher les complémentarités et les synergies avec les organismes nationaux ou intergouvernementaux intervenant dans le domaine agricole. La mise en œuvre de cette politique de l'UEMOA s'est faite à travers plusieurs plans d'actions subdivisés en programmes et projets. A ce niveau on pourrait citer le programme triennal d'activités 2002-2004.

II. Méthodes et matériel

Au départ, l'analyse se voulait être faite sur un grand échantillon de pays africains, et sur une longue période, afin de rendre les argumentaires issus des résultats plus robustes. Mais par faute de disponibilité des données (surtout des variables d'intérêt qui sont les dépenses d'investissement et des dépenses courantes), l'analyse se limite à quelques pays de la CEDEAO où des données sont disponibles notamment le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Sénégal et le Togo et sur la période allant de 1996 à 2007. La méthodologie empruntée a consisté à une recherche documentaire, complétée par des entretiens semi-directs effectués en 2010 et en 2019 auprès des personnes ressources en matière de politiques agricoles dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMAO) en 2009 puis en 2019 à travers un guide d'entretien envoyé dans chaque pays. Le principe de randomisation a permis de croiser les informations reçues et de présente les réponses similaires et diverses.

III. Résultats

La recherche documentaire a permis de faire ressortir les avantages d'une politique agricole commune. Elle met aussi en exergue à travers les études antérieures les

défaillances constatées des politiques agricoles communes. Les entretiens semi-directs ont permis de recueillir des informations qui élucident la situation actuelle de la mise en œuvre des PAC dans les pays de l'UEMOA.

3.1. Avantages d'une politique agricole commune

Selon plusieurs répondants, plusieurs raisons ont guidé la création d'une politique agricole commune (ECOWAP, PAU, PDDAA), dont l'intégration régionale, la mondialisation, la lutte contre la pauvreté, l'atteinte de la sécurité alimentaire, les divergences constatées dans les politiques nationales. Pour un certain nombre d'interventions, le niveau régional permet de mutualiser des ressources, des investissements, des résultats, au bénéfice de l'ensemble des pays permettant ainsi dans une certaine mesure d'en réduire sensiblement les coûts de réalisation à travers les économies d'échelle et les fortes interdépendances économiques régionales et internationales: politique de recherche, dispositifs d'information, régionalisation de certains dispositifs d'enseignements supérieurs ou spécialisés, etc. Les interdépendances entre les politiques économiques nationales sont également constatées entre autres à travers les politiques commerciales, les politiques fiscales, les stratégies de structuration des filières, les stratégies de mise en valeur des ressources communes, partagées entre plusieurs pays ou territoires, ou la gestion des « problèmes sans frontières ». C'est principalement le cas des eaux fluviales, mais aussi des eaux souterraines, des pâturages (zones de transhumance), de la biodiversité, les enjeux liés à la santé animale, à la lutte contre les prédateurs (criquets par exemple) etc.

Il ressort également que la politique régionale s'adresse prioritairement aux enjeux de portée régionale et intervient en complément des politiques nationales. C'est en quelque sorte les principes de subsidiarité et de complémentarité développés dans la PAU. De ce fait, dans le contexte de la mondialisation des économies et des échanges, la vision communautaire permettra aux responsables africains de peser dans les négociations commerciales internationales. La régionalisation renforce la capacité d'agir ensemble et permet donc une plus grande efficacité (valeur ajoutée régionale). L'agriculture qui intègre tous ces facteurs nécessite une politique qui ne peut se faire dans le cadre national. Car la concertation sur les règles d'usage des ressources est une obligation pour des raisons environnementales et dans une perspective de prévention des conflits. Dans le cas par exemple des problèmes sanitaires des animaux et des criquets pèlerins, une approche nationale va se révéler illusoire. De plus les économies régionales sont des

systèmes d'atouts physiques et relationnels pleins de synergies. L'existence d'un avantage comparé différent des pays surtout dû à la différence de climat, des types de sols, la diversité dans la consommation, dans la production, peut trouver son compte dans la PAC. L'intégration peut constituer un atout dans la mesure où certains pays peuvent jouer un rôle leader, dont la dynamique et le comportement régional peuvent entraîner l'ensemble des pays, au bénéfice de tous. En somme, les PAC présentent de multiples avantages. Mais des insuffisances dans le fonctionnement des institutions ou les contraintes financières peuvent empêcher leur succès.

3.2. Des défaillances dans les Politiques Agricoles Communes en Afrique

Un autre résultat important issu de cette analyse concerne les défaillances notoires des politiques agricoles communes identifiées dans la littérature mais aussi des réponses de certains responsables chargés des questions de politiques agricoles dans l'UEMOA. En effet, la plupart des initiatives des pays africains en matière de développement agricole. Ceux-ci s'inspirent de l'expérience européenne en termes d'architecture institutionnelle et de principes de fonctionnement affichés (subsidiarité, proportionnalité, complémentarité, régionalité, solidarité, etc.) comme présenté dans le tableau 1. On note un objectif non durable et temporel dans les PAC des pays africains et l'absence de mesure de suivi-évaluation fonctionnelle.

Tableau 1 : architecture institutionnelle des initiatives des pays africains et celles des pays de l'Union Européens

Rubriques	PAC européenne	PAC en Africaine
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - soutenir les agriculteurs et améliorer la productivité agricole, en garantissant un approvisionnement stable en denrées alimentaires à un prix abordable; - assurer un niveau de vie décent aux agriculteurs de l'Union européenne; - contribuer à lutter contre le changement climatique et gérer les ressources naturelles de manière durable; - préserver les zones rurales et les paysages dans l'ensemble de l'UE; - préserver l'économie rurale en promouvant l'emploi dans l'agriculture, l'industrie agroalimentaire et les secteurs associés. 	favoriser l'expansion des exportations en vue d'atteindre l'objectif 1 du Millénaire pour le Développement 1(OMDI)
Principes directeurs	<ul style="list-style-type: none"> (1) le principe de subsidiarité; (2) le principe de proportionnalité ; (3) quant au principe de régionalité; (4) le principe de complémentarité; (5) le principe de solidarité qui; (6) le principe de progressivité; (7) le principe de partenariat. 	<ul style="list-style-type: none"> (1) le principe de subsidiarité; (2) le principe de proportionnalité ; (3) quant au principe de régionalité; (4) le principe de complémentarité; (5) le principe de solidarité qui; (6) le principe de progressivité; (7) le principe de partenariat.
Financement	financée au niveau européen grâce aux ressources du budget de l'Union Européenne (UE).	Financée par les aides internationales
Moyen d'évaluation	La Commission européenne évalue la PAC au moyen du cadre commun de suivi et d'évaluation (CCSE).	Aucun dispositif mis en place
Périodicité de l'évaluation	Chaque année	Non défini

Source : auteure

Or en pratique les PAC africaines se diffèrent de celles européennes du point de vu instruments de politique publique mis en œuvre. Dans les années 1970, les politiques agricoles de nombreux pays d'Afrique subsaharienne ont été caractérisées par une discrimination anti-agricole. Les PAC en Afrique se sont traduites par le passé par des mesures telles que la taxation excessive des exportations agricoles. La priorité à l'industrialisation et à la monoculture de rente a déséquilibré et fragilisé l'agriculture. Par contre, celles des pays européens sont toujours basée sur la préférence communautaire, autrement dit sur une approche « protectionniste », qui se sont ouvertes à la fois tard, progressivement, et de manière ciblée à la concurrence internationale.

Au moment où les pays riches soutiennent fortement leur agriculture laissant leur industrie plus exposée à la concurrence internationale, dans les nations pauvres d'Afrique, les exportations de l'agriculture sont taxées alors que l'industrie est protégée. Au cours des années 1980 et 1990 on assiste à des politiques d'ajustements structurels. Dans le secteur agricole, celles-ci ont été caractérisées par des mesures de privatisation qui ont obligé les Etats à se retirer précipitamment de certaines fonctions (production, commercialisation, crédit). Cela a provoqué un affaiblissement des institutions en charge de la fourniture de certains biens publics à destination des producteurs agricoles. Les fonctions régaliennes dévolues à l'Etat étaient notamment la recherche agronomique, l'appui-conseil, le contrôle et l'information, etc. Les fonctions desquelles se sont désengagés les Etats devraient être assurées par le secteur privé; et faute d'un secteur privé viable, ce désengagement des Etats a provoqué une profonde désorganisation dans la production et la commercialisation des produits agricoles. Ces politiques ont en outre encouragé la production des cultures de rente au détriment des cultures vivrières. Ceci a entraîné par la suite des préférences commerciales et les importations alimentaires. Ces pratiques ne favorisent en aucun cas la souveraineté alimentaire, mais rendent plutôt déficitaires les économies et confrontent l'agriculture familiale africaine à celle industrialisée.

Pendant longtemps, dans les politiques d'anticipation sur le besoin de consommation alimentaire des populations, les parts des aides alimentaires étaient prises en compte. En témoigne les règlements des années 1996 EU 1292/96: « L'aide alimentaire doit s'inscrire dans la politique des pays en développement visant à améliorer leur sécurité alimentaire, par la mise en place de stratégies alimentaires destinées à atténuer la

pauvreté et orientées vers l'objectif ultime de rendre superflue l'aide alimentaire »¹⁰. Déjà lors du sommet mondial de l'alimentation en 1996, plusieurs chefs d'Etat (185 pays) se sont engagés à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de malnutrition avant 2015. Le sommet de Rome 1996 faisait suite au sommet social de Copenhague en 1995, où les gouvernements s'étaient engagés à réduire de moitié le nombre de personnes extrêmement pauvres, c'est-à-dire celles qui vivent avec moins d'un dollar par jour. Pourtant aucun indicateur ne porte directement sur le volet agriculture, et plus particulièrement sur la production agricole, alors qu'une littérature importante démontre le lien qui existe entre faiblesse de la productivité agricole, pauvreté rurale et malnutrition.

Observons avec R. Blein et G. D'Andlau (2003, P.117) que même si les discours sur l'importance de l'agriculture comme moteur du développement pour éliminer la pauvreté des zones rurales abondent, les politiques agricoles sont rares ou correspondent à une accumulation de textes non mis en œuvre. Ce point de vue est appuyé par les recherches de J. Balié et E. Fueilleux (2008, P.160) qui indiquent que les politiques en Afrique se réduisent la plupart du temps à des déclarations d'intention, annonces officielles souvent ambitieuses mais peu suivies d'effets en pratique.

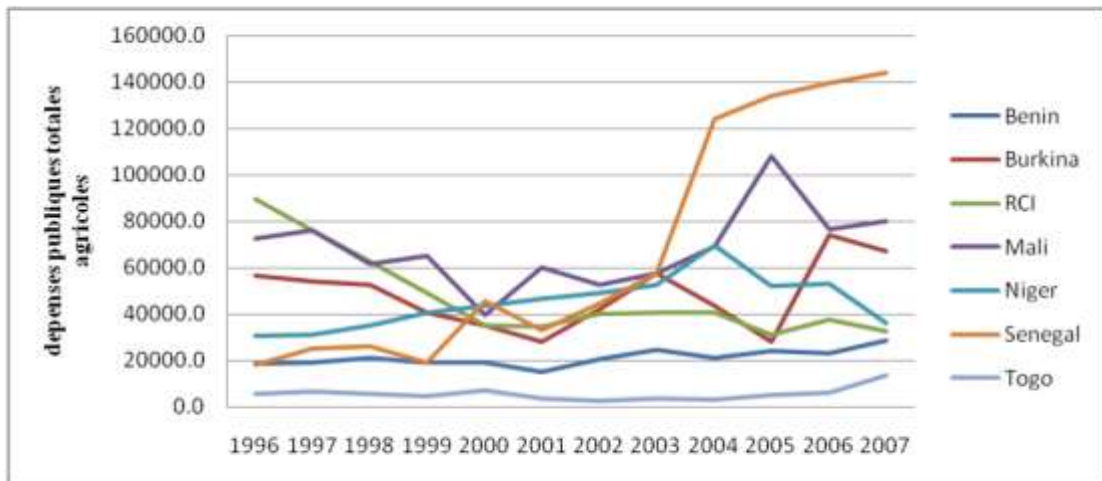
A titre d'exemples, le document de Stratégie de la CEMAC n'est toujours pas intégralement approuvé dix ans après son lancement. Dans la zone CEDEAO, si une politique agricole commune, l'ECOWAP, a été approuvée en janvier 2005, aucune mesure concrète n'a été encore en vigueur jusqu'en 2015. Les politiques agricoles étaient auparavant guidées par l'intérêt d'un nombre de personnes qualifiées de «lobbies». Selon Hibou (1998, p.102), sur la base de la théorie de la recherche des rentes institutionnelles de Buchanan, on pouvait avoir des politiques initiées par des groupes de pression qui s'organisent collectivement pour influencer les autorités. En Afrique la faiblesse de l'opposition politique des consommateurs contribuables à l'action des organisations professionnelles viennent également du fait que le coût de l'information et de la mobilisation pour faire pression sur les autorités joue en faveur des lobbies agricoles par rapport aux citoyens de base. Pour M. Petit (1999, p.5), le poids des agriculteurs dans la fonction de préférence des gouvernements des pays développés est

¹⁰Règlement (CE) n°1292/96 du conseil du 27 juin 1996 concernant la politique et la gestion de l'aide alimentaire et des actions spécifiques d'appui à la sécurité alimentaire. Journal officiel n°L 166 du 05/07 1996 pp.0001-0011.

élevé; cela tient à l'efficacité des organisations agricoles car les bénéficiaires sont concentrés sur un petit groupe fortement motivé dans la défense de ses intérêts.

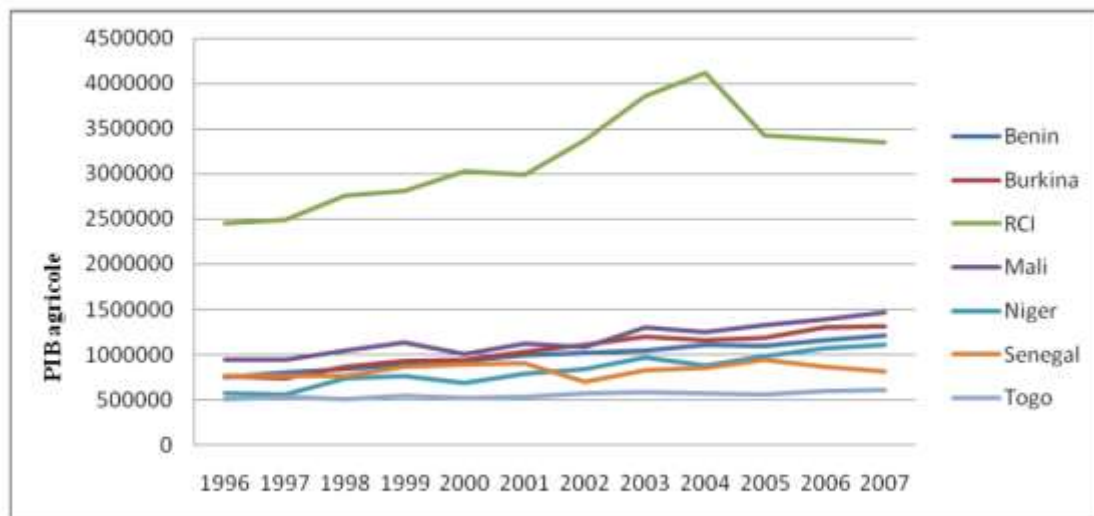
Le problème de financement des PAC se pose. La part du budget consacré à l'agriculture est actuellement faible particulièrement pour les pays de l'UEMOA. En grande partie financé par les bailleurs de fonds extérieurs, souvent, les projets d'intégration régionale en Afrique répondent aux pressions et influences externes. Plus de 50% du financement pour leurs mises en œuvre vient de l'extérieur. L'UE par exemple, qui verse 55 % de l'aide publique mondiale au développement, exige une interface régionale pour débloquer ses fonds. Les performances économiques agricoles n'ont pas suivi et les pays de la CEDEAO ont connu une évolution contrastée des dépenses publiques (graphique.2) et celle du PIB réel entre 1990 et 2011 (graphique.3).

Graphique 2: évolution des dépenses publiques agricoles des pays de l'UEMOA



Source: Présenté par l'auteur à partir des données du ReSAKSS WA

Graphique 3 : évolution du PIB agricole des pays de l'UEMOA



Source: Présenté par l'auteur à partir des données du ReSAKSS WA

IV. Discussion

Dans le cadre des PAC en Afrique, les politiques agricoles nationales dérivent des politiques régionales. Les PAC adoptés au plan régional entraînent par effet catalyseur les Etats à des politiques nationales conformes aux objectifs affichés par les PAC. Par contre ailleurs, l'enjeu agricole au niveau régional est postérieur d'un cadre politique national mûri par une forte institutionnalisation des débats entre acteurs concernés. Ce résultat ressort aussi des analyses de J. Baliés et A. Ricoy (2007, p.5).

De la question de l'importance des politiques agricoles, d'autres auteurs ont également fait ressortir les multiples avantages des PAC. C'est le cas de J. Coussy (2001), pour qui, la politique agricole commune stimule l'économie par la promotion des échanges, la mobilisation des ressources supplémentaires pour l'investissement. En effet, la régionalisation vue d'un point de vue pragmatique mais rarement explicite permet aux décideurs africains d'en tirer des capitaux via l'aide de l'Union Européenne, surtout en faveur de l'agriculture et au-delà. Cela nécessite de concevoir des politiques avec des objectifs des moyens et des instruments cohérents. La promotion et le développement de complémentarités économiques et sociales et les avantages comparatifs d'un pays à

l'autre et d'une zone à l'autre d'un même pays renforceraient ces économies d'échelle. C'est dans cet esprit que les pays ont décidé, dès 2000, d'adopter des PAC. Mais des études réalisées par le ReSAKSS-WA (2008, p.10) trois ans après la mise en œuvre du PDDAA, ont fait état d'une «marginalisation» de l'agriculture dans les interventions publiques dans certains pays de la Région, de sorte que, ni dans les intentions budgétaires, ni dans les dépenses effectives, l'agriculture n'a reçu l'attention qu'elle mérite dans les efforts publics. Ces résultats corroborent ceux de P.N. Dieye (2008, p.7). Il trouve qu'en Afrique, la plupart des initiatives d'intégration économique fondées sur les échanges n'ont à l'heure actuelle apporté qu'une faible contribution, voire pas de contribution du tout, au développement économique et commercial.

Quant au sujet des défaillances des politiques agricoles en Afrique, le tableau 1 construit corrobore au mieux les résultats d'analyse de Darbon, (2004a) qui indiquent aussi que tous les éléments font rapprocher les PAC africaines de formes caractéristiques de mimétisme des politiques publiques au « sud » par rapport au « nord ». Cependant contrairement à la politique européenne qui s'est initialement basée sur la préférence communautaire, la plupart des PAC africaines affiche des objectifs de promotion des échanges et d'ouverture des marchés situés à l'extérieur des frontières régionales (J. Balié et A. Ricoy, 2010, p.2). Quant à B. Hibou, (1999, p.104), elle souligne l'ambivalence et les complexités des situations concrètes ainsi que les différences de trajectoires entre pays et groupes de pays, et montré que des pratiques identiques peuvent avoir des significations très différentes d'un continent à l'autre. Cette inquiétude provient du fait que les PAC en Afrique sont des transferts de celles des pays européens.

Le problème de financement ressorti des échanges a été aussi indexé par bon nombre d'autres auteurs Bosc et al. (2002 : p 259). Les conditions d'une agriculture durable passent par le financement adéquat, l'accès aux intrants, à la formation et à l'information, l'accès aux résultats de la recherche, le développement des infrastructures (Hayami Y. et Vernon R. (1998, p.43). Mais les PAC en Afrique bénéficient faiblement de financements internes. En effet, la présence des bailleurs de fonds (FMI, Banque mondiale, Union européenne en particulier) reste très importante dans les pays, ainsi que leur implication directe dans les processus de décision. La situation moyenne typique en Afrique serait d'environ 30 agences d'aide différentes assistant à la formulation et à la mise en œuvre des stratégies, politiques et programmes par pays (Heidhues et al., 2004 : p.41). Leur intervention passe la plupart du temps par un soutien financier et par la fourniture d'expertise, situation que l'on retrouve au niveau régional. Dans le cas de

l'UEMOA par exemple, le recours à l'aide internationale pour le financement de la politique agricole commune est même inscrit dans le texte légal de la politique (E. Fouilleux et J. Balié, 2008, p.136). En effet, l'Union européenne en particulier, principal pourvoyeur d'aide au développement, pose l'existence d'une interface régionale comme condition pour le versement de ses fonds dans le cadre de son neuvième Fonds Européen de Développement (FED, 2000-2007). Celui-ci stipule explicitement que la signature des accords se fera entre l'UE et les organisations régionales, et précise même lesquelles : la CEDEAO pour l'Afrique de l'Ouest, le COMESA pour l'Afrique de l'Est, la CEEAC17 pour l'Afrique centrale par exemple (E. Fouilleux et J. Balié, 2009 : 133). L'«exogénéisation» des processus de formulation des politiques due à la nécessité de passer par les bailleurs extérieurs entrave l'aboutissement des PAC (J. Balié et E. Fouilleux, 2008, p.162). Pour V. Ribier et Le J.V. coq (2007, p.3), une plus grande autonomie dans la définition des politiques passe donc nécessairement par une augmentation de la part du budget consacrée à l'agriculture. Cela répondrait en même temps à une autre limitation qu'est la nécessité d'inscrire le financement des politiques dans la durée.

Conclusion

Les PAC présentent de multiples avantages. Elles permettent de mutualiser des ressources, des investissements, des résultats, au bénéfice de l'ensemble des pays permettant ainsi dans une certaine mesure d'en réduire sensiblement les coûts de réalisation à travers les économies d'échelle et les fortes interdépendances économiques régionales et internationales: politique de recherche, dispositifs d'information, régionalisation de certains dispositifs d'enseignements supérieurs ou spécialisés. Ainsi elles favorisent l'intégration régionale, la mondialisation, la lutte contre la pauvreté, l'atteinte de la sécurité alimentaire, les divergences constatées dans les politiques nationales. Les politiques agricoles communes amorcées à partir de 2000 en Afrique visent ainsi à concrétiser ces avantages. Mais il ressort des analyses faites que des insuffisances dans le fonctionnement des institutions ou les contraintes financières peuvent empêcher leur succès. Ces sont entre autres le mimétisme des politiques publiques au « sud » par rapport au « nord », le mile problème de financement des PAC et la non application des mesures adoptées dans les PAC.. En conséquence, les projets d'intégration régionale en Afrique répondent souvent, aux pressions et influences

externes. L'« exogénéisation » des processus de formulation des politiques due à la nécessité de passer par les bailleurs extérieurs entrave l'aboutissement des PAC. En outre, l'échec des politiques agricoles passées est dû en partie au manque de systèmes de contrôle permettant de fournir des informations actualisées sur les ressources en vue de suivre l'évolution des instruments et permettre de les réorienter s'il le fallait. A ce titre des bilans doivent être faits chaque année pour évaluer l'évolution des instruments mis en œuvre pour atteindre les objectifs assignés. Il est important de développer la culture de rendre compte. Mais les mêmes goulots sont toujours d'actualité. Depuis plus de 10 ans, l'engagement pris par les gouvernements d'augmenter les dépenses publiques n'est pas encore effectif pour bon nombre de pays. Il faut donc recruter des cadres de surveillance stricts indépendants qui veilleront à leur mise en œuvre et procéder à la mise en place de mécanismes de sanctions telles que l'exclusion et ou des amendes de pénalité pour les pays « rebelles. Une des études futures serait justement d'identifier les meilleurs mécanismes de sanctions pour favoriser la mise en œuvre des mesures adoptées dans des politiques.

Références bibliographiques

ANDERSON K., 2006. *Measuring distortions to agricultural incentives: Beyond Tariffs*, Development Research group, World Bank, Washington

BALIE J. et FOUILLEUX E., 2008. « *Enjeux et défis des politiques agricoles communes en Afrique : une mise en perspective européenne* ». In « *Libéralisation, processus d'intégration régionale et restructurations agricoles au Sud et à l'Est* », regards croisés Revue Autrepart numéro 46, IRD, pp. 157-172

BALIE J. et RICOY A., 2010. *Concrétiser les politiques agricoles communes africaines*, Société française d'économie rurale, Paris.

BANQUE MONDIALE, 2008. *L'agriculture au service du développement* in Rapport sur le développement dans le monde, Editions De Boeck, Distribution Nouveaux horizons ARS, Paris.

BATES D. R., 1983. « *Governments and Agricultural Markets in Africa* », in G.D Johnson et E.G.Schuhm, *The role of markets in the World Food Economy*, Westview press, pp. 153-185

BLEIN R., D'ANDLAU G., 2003. « Les politiques agricoles en jeu », Grain de sel, n° 25, international food policy research institute (IFPRI), World Development, 33(1), pp. 107-28.

BOSC P.-M., BERTHOME J., LOSCH B. et MERCOIRET M. R., 2002. « *Le grand saut des organisations de producteurs agricoles africaines : De la protection sous tutelle à la mondialisation* », Revue internationale d'économie sociale, n° 285

CEDEAO, 2008. Mémoire relatif à la hausse des prix alimentaires situation perspectives stratégies et mesure recommandée CEDEAO 19 p.

CEDEAO, 2005. Décision portant adoption de la politique agricole de la CEDEAO et annexes à la décision, CEDEAO, Abuja

COUSSY J., 2001. « *Economie politique des intégrations régionales : Une approche historique* ». Mondes en développement 2001/3-4 (N° 115-116), pp.15-26.

DIEYE P. N., 2008. « *Les politiques agricoles en Afrique subsaharienne : une symphonie inachevée* », In « l'agriculture en quête de politiques », Revue Grain de sel, n° 41-42.

DARBON D., 2004. *Comparer les administrations publiques du Nord et du Sud. Orientations méthodologiques à partir des administrations des Afriques*, in Thiriot C., Marty M. et Nadal E. (dir.), *Penser la politique comparée. Un état des savoirs théoriques et méthodologiques*, Paris, Karthala.

FALL A. A., 2005. « *Impact Economique de la Recherche Rizicole au Sénégal et en Mauritanie* », Revue Agronomie Africaine, n°5, pp.53-6.

FAO, 2005. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture « le commerce agricole et la pauvreté : le commerce peut-il être au service des pauvres ?

FAO, 2005. Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, Comité de l'agriculture, Rome.

FAO, 2018. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture « le commerce agricole et la pauvreté : Migration agriculture et développement rural. Rome, 40 p,

FOUILLEUX E. et BALIE J., 2009. « *Le double paradoxe de la mise en place de politiques agricoles communes en Afrique. Un cas improbable de transfert de politique publique dans Pôles Sud* », 2009/2 (n° 31), pp. 129-149

- HEIDHUES F., ATSAIN A., NYANGITO H., Padilla M., GHERSI G. et LE VALLÉE J.-C., 2004. *Development Strategies and Food and Nutrition Security in Africa. An Assessment*, IFPRI, 2020 Discussion Paper 38, Washington,
- HIBOU B., 1999. *De la privatisation des économies à la privatisation des États, Une analyse de la formation continue de l'État*, In HIBOU B. (dir.), « La privatisation des États », Karthala, Paris.
- MEYER J. W., JOHN B., GEORGE M. T., et FRANCISCO O. R., 1997. « World Society and the Nation-State », *American Journal of Sociology* 103, no. 1, pp. 144-181.
- PETIT M., 2007. « *Négociation commerciale internationale et Accord de Partenariat Economiques (APE)* », Les notes d'analyse du CHEAM, n°25.
- RIBIER, V. et Le COQ J. F., 2007. *Renforcer les politiques publiques agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre : pourquoi et comment ?*, University of Minnesota, St Paul Department of Applied Economics Oxford university press.
- TIMMER P., 1991. *Agriculture and the state: growth, employment, and poverty in developing countries*, Ithaca, Cornell University Press, XIII, 311 p.
- UEMOA, 2002. *Les grandes orientations de la politique agricole de l'UEMOA*, Rapport principal, Vol. 1, UEMOA.
- UNION AFRICAINE, 2003. *Comprehensive Africa Agriculture Development Programme*, New Partnership for Africa's Development (NEPAD) PO Box 1234, Halfway House, Midrand, 1685 South Africa.
- YUJIRO H. et VERNON R., 1998. *Agriculture et développement, une approche internationale*, Intra-Quae p.600. ISBN 2-7380-0730-9.